

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la
Meuse

Arrondissement de
Bar-le-Duc

Centre Intercommunal
d'Action Sociale

Nombre de membres dont le
conseil doit être composé :**20**

Nombre de conseillers en
exercice :**20**

Date de convocation :
25 mars 2025

DELIBERATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril à vingt heures, les Membres du Conseil d'administration se sont réunis sur la convocation de Mme la Présidente, adressée le 25/03/2025 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu au sein du C.I.A.S (27 rue du Mont à Villotte-sur-Aire).

Présidence : Martine AUBRY, Présidente.

Etaient présents :

AUBRY Martine, BERTHAUX Evelyne, BIGUINET Josiane, BRISSE Philippe, DECHEPPE Mathilde, JACQUEMET Noëlle, KLEIN Dania, KLEIN Marie-Françoise, PHILIPPOT Nathalie, RAMAND Anne, RENAUDIN Bernard, THOMAS Claude, ZEHR Pascale

Mandat de procuration : RAMAND Thierry pouvoir donné à AUBRY Martine

Absents : CHARRIOT Sophie, COLLIGNON Céline, JEANNESSON Dominique, MARECHAL Dominique, MEUNIER Nathalie, PALIN Guillaume, RAMAND Thierry

Membres présents.....13
Absents ayant donné mandat de procuration.....1
Absents.....7
Votants.....14

Délibération DCA 2025 06

Adhésion 2025 à la Mission Locale du Sud Meusien

La Présidente expose,

Vu le vote du Budget Primitif du CIAS en date du 3 avril 2025,

Considérant que la Mission locale du Sud Meusien propose un accompagnement et des permanences sur rendez-vous à destination des jeunes âgés de 16 à 25 ans du territoire,

Considérant que le nombre d'habitants du territoire est de 6 382 ; selon l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques d'après la population municipale légale au 1^{er} janvier 2021.

Le montant de l'adhésion annuelle à la Mission Locale serait de 1,20 euros par habitant, soit 7 658.40 euros.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, après en avoir délibéré décide de :

- Renouveler l'adhésion du CIAS De l'Aire à l'Argonne à la Mission Locale du Sud Meusien pour l'année 2025 dans les conditions établies par la convention financière et de partenariat 2022-2024 ;
- Verser une participation de 7 658.40 euros à ce titre à la Mission Locale du Sud Meusien ;
- Dire que ce montant est inscrit au Budget Primitif 2025 du CIAS ;
- Autoriser la Présidente à entreprendre toutes les démarches administratives et financières correspondantes.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Martine AUBRY,
Présidente.



Martine AUBRY

Martine AUBRY
2025.04.29 09:20:59 +0200
Ref:8621034-12946936-1-D
Signature numérique
La Présidente